Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

ARRETE DU MAIRE
N° 2019 – 01
Réglementant le stationnement, Chemin de la Folie

Le Maire de la Commune de CHATEAUFORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1,

Vu le Code de la route et notamment ses articles, R415-4, R415-6, R417-1 à R417-5 et R417-9 à R417-11,

Vu le Code Pénal,

ARRETE

Article 1er :
Afin de laisser le libre passage aux véhicules de secours, **le stationnement et l'arrêt sont rigoureusement interdits du n°1 au n°3 du Chemin de la Folie.**
Tout véhicule contrevenant sera mis en fourrière par les Forces de l'Ordre..

Article 2 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 :
Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :
Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie.

Article 5 :
Madame la secrétaire de Mairie, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny les Hameaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chateaufort, le 9 janvier 2019

Le Maire,
Patrice PANNETIER

MAIRIE de CHÂTEAUFORT
19, place St Christophe - 78117 Châteaufort
Tél. : 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil @mairie-chateaufort78.fr